

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DECISION DU MAIRE N° 2023-D024

### ESPACE DE LOISIRS - Fourniture et pose de deux barrières levantes

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics ;

Vu la proposition de la Société HELBERT en date du 27 décembre 2022 ;

Vu l'inscription au budget primitif 2023 de la Commune ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité de l'accès à l'espace de loisirs du lac des Varennes ;

Considérant qu'il est nécessaire d'installer deux barrières levantes au chalet d'accueil de l'entrée de l'espace de loisirs ;

### **DECIDE**

**Article 1** : La SASU HELBERT Victorien, dont le siège social est à Luceau (72500) "L'Ambrasière", est retenue pour la fourniture et la pose de deux barrières levantes électriques CAME pour un montant de 12 088.23 € hors taxes, soit 14 505.88 € toutes taxes comprises.

**Article 2** : Les barrières seront installées à l'entrée et à la sortie de l'espace de loisirs au niveau du chalet d'accueil.

**Article 2** : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal.

Fait à Marçon, le 05/06/2023

Le Maire,  
Monique TROTIN

